

RÉPONDRE AU BEAU-FRÈRE

POUR EN FINIR
AVEC LE DISCOURS
ANTISYNDICAL



RÉPONDRE AU BEAU-FRÈRE

**QUI N'A JAMAIS EU À COMPOSER
AVEC CE FAMEUX BEAU-FRÈRE,**
qui, dans un souper de famille,
se déchaîne sans retenue contre
les syndicats et les « syndicaux ».
Vrai, ce perroquet fidèle des
chroniqueurs de droite peut
nous taper sur les nerfs. Pour le
convaincre de la nécessité des

syndicats dans notre société,
mieux vaut développer des
arguments ancrés dans la
réalité. C'est dans cet esprit que
la Confédération des syndicats
nationaux (CSN) a mis au point
cet outil pour tenter de contrer
les propos antisyndicaux de tous
ces beaux-frères.

POUR EN FINIR AVEC LE DISCOURS ANTISYNDICAL

SOMMAIRE

- 6. Les syndicats ont déjà eu leur raison d'être, mais aujourd'hui, on n'a plus besoin de ça**
- 8. Les syndicats créent de la chicane**
- 10. Les syndicats sont mauvais pour les affaires**
- 12. Les syndicats protègent les personnes incompétentes**
- 14. Les syndicats s'en mettent plein les poches avec les cotisations**
- 16. Les syndicats font trop de politique : qu'ils se contentent de défendre les droits des travailleurs**
- 18. Les syndicats sont rongés par la corruption**
- 20. Les syndicats, c'est juste une gang de gros bras toujours prêts à intimider**
- 22. Le syndicalisme, c'est pour les vieux**

LES SYNDICATS ONT DÉJÀ EU LEUR RAISON D'ÊTRE, MAIS AUJOURD'HUI, ON N'A PLUS BESOIN DE ÇA

AU COURS DU DERNIER SIÈCLE, le mouvement syndical est allé chercher des protections importantes pour les travailleuses et les travailleurs. Les gains en matière de salaire minimum, de normes de sécurité ou encore d'équité salariale ont été nombreux, c'est vrai.

POURTANT, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour relever les défis modernes que pose la transition juste et pour faire face aux pressions économiques qui affectent le marché de l'emploi actuellement. Comme tous acteurs de mouvements sociaux, les syndicats doivent demeurer vigilants.

Personne n'est à l'abri d'un gouvernement ou d'une grande entreprise qui déciderait de faire reculer les conditions de travail !



SUR LE TERRAIN, un syndicat est très utile pour protéger une ou un employé-e du comportement arbitraire de son employeur. Il est aussi là pour guider les travailleuses et les travailleurs dans l'exercice de leurs droits et bien sûr, pour négocier de meilleures conditions de travail.

AU QUÉBEC, le taux de syndicalisation a d'ailleurs augmenté de 10 % depuis la Révolution tranquille, passant d'environ 30 % à 40 %, et il se maintient depuis vingt ans, ce qui démontre sa pertinence.

LES SYNDICATS CRÉENT DE LA CHICANE

LA DÉMARCHE DE SYNDICALISATION est une aventure qui permet d'améliorer ses conditions de travail, mais qui demande du temps et de l'énergie.

Les travailleuses et les travailleurs qui entreprennent ce projet le font généralement par amour pour leur milieu de travail. Autrement, pourquoi ne tenteraient-ils pas simplement leur chance ailleurs ?

UNE FOIS QU'UN SYNDICAT EST ACCRÉDITÉ, il ne tient qu'à l'employeur d'entretenir des relations de travail positives.

DE PLUS, COMME LA CONVENTION COLLECTIVE vient clarifier les conditions de travail et mettre fin aux décisions arbitraires de l'employeur, elle contribue à apaiser les relations de travail. Les travailleurs et les gestionnaires savent à quoi s'en tenir, jusqu'à la prochaine négociation.

D'AILLEURS, SI LA GRÈVE S'AVÈRE parfois nécessaire pour que les syndiqué-es obtiennent une reconnaissance juste et méritée pour la valeur de leur travail, rappelons qu'elle reflète toujours une décision démocratique prise par les employé-es.



RAPPELONS AUSSI QU'AU QUÉBEC, 95 % des négociations se règlent sans conflit de travail.

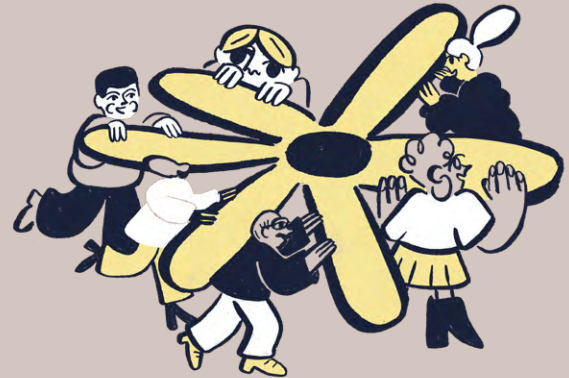
LES SYNDICATS SONT MAUVAIS POUR LES AFFAIRES

LES EMPLOYEURS aiment brandir la menace d'une éventuelle fermeture d'entreprise comme moyen de freiner la syndicalisation.

LA RÉALITÉ, c'est que les personnes qui choisissent d'entamer un processus de syndicalisation le font parce qu'elles tiennent à leur emploi et veulent améliorer leurs conditions de travail. C'est une forme d'engagement qui, la plupart du temps, aide les entreprises à prospérer.

Qui plus est, la syndicalisation permet à davantage de Québécoises et de Québécois de gagner un revenu décent.

Et qui dit bons emplois, dit retombées intéressantes dans les coffres de l'État sous forme de taxes et d'impôts.



C'EST ALORS LA SOCIÉTÉ ENTIÈRE qui peut profiter de bons services publics. De meilleures conditions d'emploi se traduisent par un pouvoir d'achat accru. Ainsi, les syndicats ne ruinent pas l'économie. Bien au contraire, ils la font rouler !

ET POUR GAGNER UN BON SALAIRE, le personnel syndiqué a intérêt à ce que l'entreprise ou l'organisation pour laquelle il travaille prospère. Il fera tout pour que ce soit le cas, notamment en revendiquant l'accès à la formation et des réinvestissements dans l'entreprise.

LES SYNDICATS PROTÈGENT LES PERSONNES INCOMPÉTENTES

Les syndicats protègent les droits de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses. C'est un rempart contre les décisions arbitraires et le favoritisme, comportements qui, fréquemment, incitent à la syndicalisation.

LE SYNDICALISME EST AUSSI un excellent moyen d'instituer la formation continue et des programmes de perfectionnement professionnel. Autant de manières d'amoindrir l'incompétence !

PAR AILLEURS, des dispositions du Code du travail (art.47.2) font en sorte que les syndicats ont l'obligation de bien représenter et de défendre tous les travailleurs et toutes les travailleuses qui ont payé des cotisations.



LA MAJORITÉ DES CONVENTIONS COLLECTIVES encadrent d'ailleurs les procédures de renvoi, de même que les mesures disciplinaires. Lors d'un congédiement, le syndicat s'assure ainsi que les raisons évoquées sont justes... et qu'il ne s'agit pas d'une saute d'humeur du patron !

LES SYNDICATS S'EN METTENT PLEIN LES POCHES AVEC LES COTISATIONS

LE BUT D'UNE ORGANISATION SYNDICALE n'est pas de faire des profits. À l'opposé des entreprises privées, les syndicats n'ont pas à garder l'œil sur la marge de profit ou à faire plaisir aux actionnaires. Leur objectif est de représenter au mieux de leurs compétences les travailleurs et les travailleuses. La cotisation versée revient aux membres sous forme de budget de fonctionnement du syndicat et en services divers : appui aux salarié-es en cas d'arbitrage, assistance juridique, formation, soutien à la négociation et à la mobilisation, etc.

À la CSN, ce sont les membres eux-mêmes qui décident du montant qu'ils versent en cotisations à leur syndicat.

En plus de financer les différents services de la centrale, les cotisations des 330 000 membres servent à appuyer les luttes de tous les syndicats en conflit par l'entremise du Fonds de défense professionnelle (FDP).



GRÂCE À CE FONDS, les salarié-es peuvent toucher, en cas de grève ou de lock-out, un montant hebdomadaire qui leur permet de tenir le coup durant cette période difficile. Au moment d'écrire ces lignes, le montant du FDP en cas de conflit s'élève à 300 \$ par semaine. Le fonds soutient également les travailleuses et travailleurs non syndiqués qui ont enclenché un processus de syndicalisation.

LES SYNDICATS FONT TROP DE POLITIQUE : QU'ILS SE CONTENTENT DE DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS

LES PRESSIONS POLITIQUES que le mouvement syndical a exercées sont à l'origine des plus grandes mailles du filet social québécois. L'existence du salaire minimum, des lois sur la santé et la sécurité du travail, de l'assurance-emploi, des congés de maternité et du Régime québécois d'assurance parentale ne sont que quelques exemples des gains qu'on doit aux syndicats et dont toute la population du Québec profite.

« **POURQUOI LES SYNDICATS SE MÊLENT-ILS DE DROIT AU LOGEMENT OU DES QUESTIONS DE SANTÉ ? ÇA N'A RIEN À VOIR AVEC LA DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS !** »

LE PROBLÈME, c'est qu'un salaire minimum plus élevé ne sert à rien si les travailleuses et les travailleurs peinent à se loger ou doivent payer plusieurs centaines de dollars pour voir un médecin au privé.



DEPUIS SES ORIGINES, le mouvement syndical tisse des liens de solidarité avec les organisations communautaires et la mobilisation citoyenne pour défendre les intérêts du plus grand nombre.

À LA CSN, on se bat pour que ceux et celles qui bâtissent le Québec moderne aient une meilleure vie, pendant et hors des heures de travail.

LES SYNDICATS SONT RONGÉS PAR LA CORRUPTION

C'est faux. Les statuts et règlements de la CSN prévoient la présence d'un comité de surveillance dans chaque syndicat, assurant transparence et reddition de comptes envers ses membres. Par ailleurs, les états financiers de la confédération sont disponibles en ligne.



AU QUÉBEC, les histoires de corruption syndicale sont extrêmement rares. Si la commission Charbonneau (2011-2015) a mis en lumière des pratiques douteuses de certains dirigeants syndicaux d'autres centrales, ce phénomène n'est heureusement pas répandu.

D'AILLEURS, contrairement aux conditions d'exercice dans certains pays, les syndicats québécois sont indépendants de l'État. Ils s'assurent ainsi de défendre, en toute autonomie, les droits des travailleuses et des travailleurs.

LES SYNDICATS, C'EST JUSTE UNE GANG DE GROS BRAS TOUJOURS PRÊTS À INTIMIDER

SI LES PREMIERS SYNDICATS québécois se sont formés dans des industries très masculines, le portrait syndical a bien changé depuis. Dans les années 1950, lorsque les femmes ont fait leur entrée massive sur le marché du travail, les syndicats se sont graduellement féminisés et diversifiés. Avec elles, les syndicats on évolué et les façons de faire se sont éloignées du stéréotype daté des gros bras.

D'AILLEURS, le syndicalisme est bien plus un instrument qui permet de préserver la paix sociale que l'inverse.

Avant l'entrée en vigueur du Code du travail actuel, certains employeurs, indifférents au sort des travailleuses et



des travailleurs, avaient le champ libre pour commettre des abus, des injustices et pour s'adonner au favoritisme. Aujourd'hui, les employé-es possèdent des moyens concrets pour défendre leurs intérêts, dans le respect des limites imposées par le Code du travail.

LE SYNDICALISME, C'EST POUR LES VIEUX

LE SYNDICAT EST LÀ POUR PROTÉGER les travailleuses et les travailleurs, jeunes et moins jeunes, de l'arbitraire des patrons. Dans nombre d'organisations, ceux qui sont les plus susceptibles de perdre leur emploi sont les jeunes, considérés comme de la « main-d'œuvre jetable ». Le syndicat est là pour les défendre.

QU'ON TRAVAILLE à temps partiel pendant ses études ou qu'on en soit à son premier emploi, on mérite d'être respecté.

Par ailleurs, selon des chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, en 2024, les 15-44 ans représentaient près de 60 % des travailleuses et des travailleurs syndiqués.



INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC.
Emploi syndiqué et non syndiqué, résultats selon le genre et l'âge,
1997-2024, Québec, Ontario et Canada, [En ligne], 2025.

**« ISOLÉ,
TU NE PEUX RIEN FAIRE.
AVEC D'AUTRES,
TU NE PEUX PAS TOUT FAIRE,
MAIS TU PEUX EN FAIRE
UN PEU PLUS. »**

**MARCEL PEPIN,
ANCIEN PRÉSIDENT
DE LA CSN**

Production
CSN

Illustration
Julia GR

Dépôt légal
**BAnQ et BAC
2026**